



Divorce apres 5 ans de séparation

Par tahiti

Bonjour à tous,

Je vais essayer de résumer la situation.

Depuis un peu plus de 5 ans , nous sommes séparés de corps avec mon épouse.

Elle vie en métropole et moi dans les dom/tom.

Lors de notre séparation, nous avons convenue de façon tacite que nous continuerions à assumer les biens communs

Comme la maison où, elle réside sans payer de loyer ou autre chose.

Depuis cette séparation, je continue à payer le crédit de cette habitation, sans lui verser autre chose, nous avons deux enfants

Une fille de 19 ans qui vie avec elle et un fils de 16 ans qui habite avec moi.

Ce bien nous unis, mais il est pour moi une charge, meme si il n'intervient pas je pense dans une éventuelle compensation , si nous venions à divorcer.

Aujourd'hui, cette situation ne me convient plus, je souhaite pouvoir être libre et construire ma vie de manière différente.

Donc ma question est la suivante,

Si je demande le divorce, notre bien en commun va être divisé en part égale ?; je suppose que je devrais m'acquitter d'une prestation compensatrice ?

Sur quelle base sera cette prestation .

Merci d'avance